



République de Côte d'Ivoire

Union - Discipline - Travail

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES EXTRAODINAIRE DU
LUNDI 14 MARS 2016

Le lundi 14 mars 2016, un Conseil des Ministres extraordinaire s'est tenu de 11h30 mn à 13h00 mn, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion portait sur la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire, suite à l'attaque terroriste survenue sur la plage de la Ville de Grand-Bassam le dimanche 13 mars 2016 et qui a occasionné de nombreuses victimes innocentes.

Le Conseil des Ministres a tenu à marquer la solidarité et la compassion de la Nation entière en observant une minute de silence en mémoire des victimes de ces actes barbares.

Le Président de la République a présenté, au nom du Gouvernement et du peuple ivoirien, ses condoléances les plus

attristées aux familles des victimes et souhaité un prompt rétablissement aux blessés.

Le Conseil a ensuite entendu une communication du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité sur les circonstances de ces attaques, les actions urgentes mises en œuvre pour y faire face, ainsi que les mesures arrêtées pour prévenir ce type de situation.

Sur la chronologie des événements, il convient de rappeler que le dimanche 13 mars 2016, aux environs de 12h25, des tirs ont été entendus du côté de la plage de Grand-Bassam, signalés aux services de sécurité par le Préfet du Département de Grand-Bassam. Les éléments de la Police du Commissariat de Grand-Bassam se sont rendus immédiatement sur les lieux à l'effet d'évaluer la situation et de rendre compte à leur hiérarchie.

A 13h15, des équipes du Centre de Coordination des Décisions Opérationnelles (CCDO) sont arrivées sur les lieux à 13h25, suivies des Forces spéciales.

Le Plan d'Actions Contre Terroriste (PACT) a été activé, conformément au protocole en la matière et placé en vigilance rouge.

Les Ministres concernés par le Plan, le Secrétaire National du Conseil National de Sécurité et le Coordonnateur National du Renseignement se sont rendus au Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, où siège le Comité Interministériel de Lutte Anti-Terroriste (CILAT), qui est en la matière le Poste de Commandement « Autorités ».

Un Poste de Commandement Tactique des forces opérationnelles (Police, Gendarmerie, FRCI) a été établi sur le théâtre des opérations à Grand-Bassam à l'Hôtel de France, avec tous les Chefs des grands commandements.

Les forces sont alors allées au contact des terroristes autant sur la plage que dans les hôtels visés (Etoile du Sud, la Taverne et La Paillote, le Wharf). L'organisation des secours a permis l'évacuation des blessés sur l'Hôpital Général de Grand-Bassam.

Le périmètre a été isolé et confiné par les forces de défense et de sécurité.

A 14h45, l'assaut a été donné, sur instructions du Président de la République, Chef Suprême des Armées, contre les terroristes. Ils ont été neutralisés et les ratissages se sont poursuivis.

Le Président de la République, qui suivait et coordonnait les actions depuis le début des attaques est arrivé au PC « Autorités » à 16h35. Un point de situation complet lui a été fait. Un communiqué du Gouvernement a été élaboré et lu sur les antennes nationales par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité à 17h10. Un numéro vert a été activé et communiqué au public (22 48 97 60) qui a reçu 7751 appels.

A 17h45, le Chef de l'Etat s'est rendu à Grand-Bassam, en compagnie de quelques Ministres membres du CILAT, à l'effet de s'enquérir de la situation sur le terrain, de rassurer la population et d'apporter la compassion et la solidarité du Gouvernement aux victimes et à leurs familles. Il a fermement condamné l'attaque qu'il a qualifiée de lâche. Il a aussi tenu à féliciter les forces de défense et de sécurité pour la promptitude

et l'efficacité de leur intervention, qui a permis de neutraliser les terroristes et de limiter les pertes en vies humaines.

Le Président de la République a également adressé ses félicitations aux personnels de santé et de secours.

A ce jour, le bilan provisoire est de:

- 18 victimes décédées (dont 15 civils et 3 éléments des forces spéciales)
- 33 blessés dont 26 sont encore dans les structures sanitaires publiques et privées et totalement pris en charge.

Trois (3) terroristes ont été abattus.

L'identification précise des victimes est en cours et le Procureur de la République a requis, devant le tribunal de Grand-Bassam, l'ouverture d'une information judiciaire pour assassinat, tentative d'assassinat, acte de terrorisme, association de malfaiteurs, détention illégale d'armes à feu et de munitions de guerre.

A 20h00, le Ministre d'Etat, Ministre de l'intérieur et de la Sécurité est intervenu sur le plateau du journal télévisé. Il a réitéré la compassion du Président de la République et du Gouvernement, appelé la population au calme et à la vigilance et à vaincre la peur.

A l'issue de cette communication, le Conseil des Ministres a arrêté les mesures suivantes:

- 1- Le maintien de l'activation du plan d'action contre le terrorisme (PACT) au niveau rouge ;
- 2- Le renforcement du dispositif sécuritaire de tous les sites stratégiques et ceux accueillant du public ;
- 3- Le renforcement de la sécurité des écoles des Ambassades, des sièges des organisations internationales ainsi que les résidences des Chefs de mission diplomatique ;
- 4- Le renforcement de la surveillance aux frontières ;
- 5- L'assistance aux blessés et aux familles (numéro vert : 22489760) ;
- 6- Le Président de la République a décrété un deuil national de trois (3) jours à compter de ce lundi 14 mars 2016 ;
- 7- Le prochain Conseil des Ministres se tiendra à Grand-Bassam le mercredi 16 mars 2016 à 10H.

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, s'adressera à la Nation ce lundi 14 mars 2016 à 20h.

Fait à Abidjan, le 14 mars 2016
Hamed BAKAYOKO
Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité